



PAR COURRIEL

Québec, le 23 juillet 2020

N/Réf. : 2019-10933

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 10 décembre 2019, visant à obtenir : La liste de tous les dossiers transmis par le bureau de la sous-ministre au cabinet de la ministre du 1^{er} août 2019 au 20 novembre 2019.

Nous vous transmettons le document demandé. Notez que nous avons élagué les renseignements personnels appartenant à des tierces personnes en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès, ainsi qu'un renseignement qui vous n'est pas accessible en vertu de l'article 30, par.2 de cette même loi.

Conformément à l'article 101 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Gaston Brumatti

p. j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

30. Le Conseil exécutif peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un décret dont la publication est différée en vertu de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)). Il peut faire de même à l'égard d'une décision résultant de ses délibérations ou de celle de l'un de ses comités ministériels, avant l'expiration d'un délai de 25 ans de sa date.

Sous réserve de la Loi sur l'administration publique ([chapitre A-6.01](#)), le Conseil du trésor peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de ses décisions, avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date.

1982, c. 30, a. 30; 2000, c. 8, a. 250; 2006, c. 22, a. 18.

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37

Liste des dossiers - 1er août au 20 novembre 2019

2019-10537	Conférence de presse pour le lancement de la Semaine de la prévention des incendies 2019
2019-10379	Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant la mise en oeuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux vents violents et aux pluies abondantes survenues le 30 juillet 2019, dans les municipalités du Québec
2019-10041	Demande du pompier [REDACTÉ] - projet du clignotant vert
2019-10450	Subvention à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) pour l'année 2019-2020
2019-10066	Résolution de la Municipalité de Vallée-Jonction - Aide aux sinistrés commerciaux (résolution 2019-06-08)
2019-10101	Résolution de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables - Demande d'appui de la Ville de Beauceville (résolution 1906-1183-22a)
2019-10105	Résolution de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce - programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - sinistres survenus depuis le 10 avril 2019 (décret 403-2010) - demande de modifier les critères d'admissibilité (résolution 2019-06-165)
2019-10214	Préoccupations de la Coalition canadienne pour la protection des animaux de ferme - Animaux tués dans des incendies de grange au Québec
2019-10304	Demande d'aide financière de la ville de Macamic (pour les dommages à la route et les coûts supplémentaires d'intervention)
2019-10306	Demande au sujet de la mise en place d'ententes automatiques d'entraide supplémentaires pour les incendies de bâtiments - MRC de Pierre-De Saurel
2019-10313	Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2019 - Livrables en vue de la cérémonie
2019-10409	DEC-814 - Renouvellement de mandat d'un coroner à temps partiel - Dre Guylène Cloutier
2019-10413	Préparation des documents pour l'annonce du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
2019-10427	AM.0098-2019 Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant la mise en oeuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à la tempête post-tropicale Dorian survenue les 7 et 8 septembre 2019, dans des municipalités du Québec
2019-10474-1	Demande des Îles-de-la-Madeleine - Communauté Maritime - Bureau du Maire (résolution 1909-1360)
2019-10489	AM.0102-2019 - Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en oeuvre relativement aux inondations et aux pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec
2019-10555	AM.0100-2019 - Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant la mise en oeuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux dommages causés au rang de la Rivière Nord, dans la municipalité de Saint-Esprit, à la suite d'un mouvement de sol
2019-10598	Pompiers de Québec : 250 ans de courage
2019-10660	Plainte (reçue au bureau du premier ministre) de la citoyenne [REDACTÉ] suite aux inondations à Sainte-Marthe
2019-10684	DEC-825 - Renouvellement de mandat de coroners à temps partiel
2019-10492	Subvention à l'Association des centres d'urgence du Québec pour l'année 2019-2020
2019-10109	Versement d'une subvention à la Croix-Rouge canadienne - inondations 2019
2019-10143	Lettre de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce concernant le programme général d'indemnisation et d'aide financière - inondations 2019
2019-10239	AM.0096-2019 - arrêté ministériel concernant un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en oeuvre relativement aux inondations et aux pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec

Liste des dossiers - 1er août au 20 novembre 2019

2019-10250	Résolution de la MRC de Nicolet-Yamaska - Projet de règlement 2019-07 abrogeant et remplaçant le règlement concernant le schéma de couverture de risques (résolutions 2019-04-113 et 2019-06-206)
2019-10216	Lettre de ██████████, avocat - inondations printanières 2019 - Zone d'intervention spéciale - Avis de la Ville de Berthierville
2019-10266	Demande de la citoyenne ██████████ suite aux inondations printanières 2019
2019-10478	Demande d'un sinistré, ██████████, concernant le suivi de ses dossiers ██████████ à la DRE
2019-10429	Demande d'une sinistrée des inondations printanières 2019
2019-10446	Plainte d'un sinistré des inondations printanières 2019, ██████████ concernant le programme du MSP
2019-10601	Plainte des citoyens ██████████ de Maskinongé suite aux inondations de 2019
2019-10745	Demande de soutien de ██████████ concernant la décision d'expulsion des services frontaliers Canada
2019-10764	Demande de ██████████ concernant une dénonciation contre le Barreau du Québec
2019-10072	Demande du député Luc Provençal pour des sinistrés domiciliés à Beauceville
2019-10144	Document de réflexion par la famille ██████████ - mesures d'aide adaptées à la situation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2019-10170	Demande d'aide financière du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (S.I.U.C.Q.) - organisme à but non lucratif qui offre des services variés en sécurité civile sur le territoire de la Mauricie
2019-10487	AM.0101-2019 - Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en oeuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés du 28 décembre 2018 au 31 janvier 2019, dans des municipalités du Québec
2019-10001-1	Rapport d'audit du Sommet du G7
2019-10670	MEM-317 - Mémoire complémentaire, le sommaire et les amendements en lien avec le PL 32
2019-10670	MEM-317 - Mémoire complémentaire, le sommaire et les amendements en lien avec le PL 32
2019-10009	Reddition de compte - Cadre de prévention des sinistres - suite du ██████████
2019-10031	Étude de modélisation du bassin versant de la Rivière Chaudière - Rapport final octobre 1994 d'Environnement Canada
2019-10102	Résolution de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac - Appel concernant leur implication dans le projet de la construction d'un ouvrage stratégique de protection contre les crues printanières à Saint-Joseph-du-Lac (résolution 210-06-219)
2019-10324	AM. 0097-2019 Arrêté de la ministre de la Sécurité publique concernant la mise en oeuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux pluies abondantes et aux vents violents survenus le 29 juin 2019, dans le canton de Melbourne
2019-10501	Renouvellement de mandats de coroner à temps partiel - Arnaud Samson et Marie Pinault
2019-10536	C-24 - Certificat de désignation d'un fonctionnaire public Guilbault Geneviève
2019-10288	Demande de la citoyenne ██████████ pour une aide adaptée aux sinistrées de Sainte-Marthe-Sur-Le-Lac
2019-10286	Projet de construction d'une nouvelle caserne de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton - Inadmissibilité aux programmes de subventions provinciaux
131705	Demande d'intervention de l'Association des personnes avec problèmes auditifs des Laurentides - Accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes - Crue printanière
132208	Sanction du projet de loi C-71 - Récupération des données de l'ancien Registre des armes à feu
133089	Avis de non-renouvellement de l'entente entre la SQ et la MRC La Haute-Côte-Nord
132820	Versements d'aide financière - Programme Prévention Jeunesse
132202	Préoccupations du Conseil des Innu de Ekuanitshit - évènements de sinistre décembre 2016
132584	Demande de la Ville de La Tuque au MSP - Retour de la gratuité des ententes avec la SQ pour a vérification des antécédents judiciaires - Résolution VLT-2019-06-053
132271	Question au feuillet de Mme St-Pierre - Établissement de jeux sur les réserves autochtones et mise en place de mesures de protection des joueurs compulsifs
132972	Lettre au député Chomedey - antidémarrreur

Liste des dossiers - 1er août au 20 novembre 2019

132275	Pétition du député Gregory Kelley - demande à ce que les policiers soient équipés de caméras de corps suite au décès de [REDACTED] tué par balle policière à Lac Brome en 2018
132736	Rapport annuel de gestion 2018-2019 - Bureau de la sécurité privée
123493	Ville de Lévis - Ententes intermunicipales de répartition des appels d'urgence 911, de répartition des appels de nature police et de répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Mercier (résolution Ville de Lévis CV-2017-07-24) (résolutions Ville de Mercier 2017-03-204, 2017-03-205 et 2017-03-206)
132489	Analyse projet de loi d'initiative privée Lac-Brome et Bromont
133320	Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 – versements pour l'action 34
128128	Ententes intermunicipales entre la Ville de Lévis et la Ville de Bromont